

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Programme détaillé du maintien et actualisation des compétences



Mise à jour décembre 2024

Pré requis : Être titulaire du certificat SST

Durée : 7 heures de formation. Il convient d'ajouter en tant que besoin le temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées aux risques spécifiques de l'entreprise.

Nombre de participants : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum certifiées SST.

Objectifs : Le Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

Moyens et méthodes mobilisés :

Qualité du formateur : animation réalisée par un formateur SST certifié par l'INRS

Ressources documentaires : guide des données techniques et conduites à tenir INRS, document de référence SST, plan d'intervention + pictogrammes, grille de certification des compétences SST.

Matériel de simulation : 1 défibrillateur d'instruction avec accessoires, 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : mannequin RCP adulte, mannequin RCP enfant, mannequin RCP nourrisson, coupe de tête, maquillage.

Autres outils pédagogiques : exposés participatifs et diffusion de vidéos

Méthodes pédagogiques de la formation

Exposés théoriques, étude de cas concrets, mises en pratique, échanges entre stagiaires, retour d'expériences, transmission des documents aux stagiaires par e-mail.

Modalités pédagogiques :

Mise en situation sur accidents simulés / Simulations avec maquillage

Épreuves certificatives et évaluations selon le référentiel INRS

Carte SST délivrée par le réseau prévention

Auto-évaluation préalable en amont de la formation

Évaluation des acquis en fin de formation

Modalités et délais d'accès

Aucune modalité d'accès spécifique.

Les demandes doivent être formulées au moins 2 semaines à l'avance pour garantir une bonne organisation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Formation accessible aux PSH.

Pour une adaptation nous contacter.

Contenu :

➤ Retour d'expérience, prospection

- Les stagiaires relatent leurs expériences sur les actions de prévention menées et les éventuelles actions de secours effectuées durant leur titularisation SST.
- Les stagiaires s'expriment sur les difficultés rencontrées et leurs connaissances du domaine SST.

➤ Sauveteur secouriste du travail : L'auxiliaire de prévention

○ C6 : Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention

- Connaître les grands principes généraux de prévention afin de préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être : Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques.

○ C7 : Être capable de supprimer ou réduire les situations dangereuses

Sensibilisation à la prévention des risques professionnels :

- Mécanisme d'apparition du dommage : appréhender les concepts de danger, reconnaître situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque.

○ C8 : Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

La remontée des informations dans l'entreprise :

- Être en mesure de remonter une information dans l'entreprise : connaître et remplir une fiche de situation dangereuse et le registre des accidents bénins.

➤ Sauveteur secouriste du travail : Le secouriste

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit :

○ C7 : Être capable de supprimer ou réduire les situations dangereuses

- ANALYSER : Identifier les dangers persistants dans plusieurs situations données.

Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations

recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.



- AGIR : Supprimer – Isoler – Soustraire (dégagement d'urgence)

Définir les actions à réaliser permettant la suppression du(des) dangers identifié(s).

Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.

Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.

Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.

En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du(des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

○ C3 : Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence des signes indiquant que la vie de la victime est menacée

- Reconnaître la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

○ C4 : Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

○ C5 : Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée

- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Être capable de :
 - ❖ Arrêter un saignement abondant.
 - ❖ Permettre à une personne qui s'étouffe de respirer.
 - ❖ Agir face à une victime qui se plaint
 - d'un malaise
 - d'une brûlure
 - d'une douleur empêchant certain mouvement.
 - ❖ Agir face à une victime qui ne répond pas mais respire.
 - ❖ Agir face à une victime qui ne répond pas et ne respire pas.

○ C5 : Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

- Surveiller la victime et agir en conséquence jusqu'à la prise en charge des secours.

➤ **Situations inhérentes aux risques spécifiques**

- Concerne tous les risques qui nécessitent, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. **L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.**

